



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2024.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS ET DES MANDATS SPECIAUX PRIS PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET COMPTE-RENDU DES CONVENTIONS DE PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR SIGNEES EN 2024 ET DES CHARTES PARTENARIALES TROPHEES 2024 (LISTES ANNEXEES AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 - MARCHES – CONVENTIONS

1.1.1 - Ligne C – Ligne Aéroport : Autorisation de signer l'avenant n°5 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n° 2017 – 1060 pour la réalisation de l'opération de « 3^{ème} ligne de métro de Colomiers à Labège et Ligne Aéroport Express » à conclure avec Tisséo Ingénierie.

1.1.2 - Ligne C : Dénomination des noms de stations du projet Ligne C.

1.1.3 - Ligne C : Autorisation de signer l'accord-cadre M3 2023 00797 M – Réseaux de communication et sous-systèmes concourant à la sûreté.

1.1.4 – Ligne C : Marché n°M3 2023 00841M – « Lot T1 – Marché Global de Performance : fourniture et pose, maintenance – Escaliers Mécaniques et Trottoirs roulants » : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise KONE.

1.1.5 – Ligne C et Connexion Ligne B : Marché n° MGP 2023 00842M – « Lot T2 – Marché Global de Performance : fourniture et pose, maintenance – Ascenseurs » : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise OTIS.

1.1.6 – Ligne C –Marché n° M3 2024 01404 M – Lot CE.11.1 : Aménagements stations et ouvrages annexes (Secteur 1) de Puits Laporte (PLP) à Station La Vache (LVH) - Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec le groupement T&D/GBMP/T-Metal/GB métallerie/Vinet/Techni Ceram/EMP.

1.1.7 – Ligne C –Marché n° M3 2024 01405 M – Lot CE.11.2 : Aménagements stations et ouvrages annexes entre la station La Vache (exclus) le puits Saint Sauveur (exclus) - Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise GCC Occitanie.

1.1.8 – Ligne C –Marché n° M3 2024 01406 M – Lot CE.12.1 : « Courants Forts / Courants Faibles - Secteur Centre – Secteurs 1 et 2, de Puits Laporte (PLP) à Puits Saint-Sauveur (PSV) exclus (y compris faux-plafonds zones publiques) » : Autorisation de signer le marché avec le groupement Eiffage Energie/Spie/Roudié/Massoutier.

1.1.9 – Ligne C –Marché n° M3 2024 01407 M – Lot CE.13.1 : « CVC Plomberie - Secteur Centre – Secteurs 1 et 2 - de Puits Laporte (PLP) à Puits Saint-Sauveur (PSV) exclus » : Autorisation de signer le marché avec le groupement Axima Concept (mandataire)/ Tunzini / Quercy Confort.

1.1.10 – Ligne C –Marché n° M3 2024 01408 M – Lot CE.10.1 : Clos Couvert des stations Sept-Deniers et Montaudran gare - Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise BOURDARIOS.

1.1.11 – Ligne C – Marché n° AC 2024_011 – « Lot T5 Fourniture des revêtements de sols et murs pierre » : Autorisation de signer l'accord cadre avec le groupement Porcelanosa France/Porcelanosa Espagne/Granitarn SAS/Okeena Bâtiments.

1.1.12 – Ligne C : Marché n° M3 2024 01397 M – « Lot T5.CE – Revêtements de sols et murs pierre – Secteur Centre » : Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement Porcelanosa France/Porcelanosa Espagne/Granitarn SAS/Okeena Bâtiments.

1.1.13 - Ligne C – Marché n° AC 2023 0015 – « Lot T8 Désenfumage » : Autorisation de signer l'accord cadre avec le groupement EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES - CLEVIA CENTRE EST (Mandataire) /AXIMA CONCEPT/Eiffage ENERGIE SYSTÈME-CLEMESSY / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – FONTANIÉ / INEO MPLR.

1.1.14 - Ligne C - Marché n° M3 2023 00845 M – « Lot T8.NO – Désenfumage – Secteur Nord-Ouest » : Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES - CLEVIA CENTRE EST (Mandataire)/AXIMA CONCEPT/Eiffage ENERGIE SYSTÈME-CLEMESSY / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – FONTANIÉ / INEO MPLR.

1.1.15 – Ligne C : Marché n° M3 2024 01401 M – « Lot T7.CE – Onduleurs – chargeurs – Batteries – API concentrateurs tableau général basse tension (TGBT) et chauffage, ventilation et climatisation (CVC)– Secteur Centre » : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE.

1.1.16 – Ligne C : Marché n° M3 2024 01402 M – « Lot T7.SE – Onduleurs – Chargeurs – Batteries – API concentrateurs TGBT et CVC – Secteur Sud-Est » : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE.

1.1.17 – Ligne C : Marché n° M3 2024 01425 M – « Lot T7. Garage Atelier Daturas (GAD) – Onduleurs – chargeurs – Batteries – API concentrateurs tableau général basse tension (TGBT) et chauffage, ventilation et climatisation (CVC)–GAD » : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE.

1.1.18 - Ligne C – Connexion Ligne B : Marché M3 24 01717 M : Prestations de Facility / Maintenance des locaux des Maisons du métro : autorisation de signer le marché avec l'entreprise STEAM'O.

1.1.19 - Ligne C : Marché n°M3 2023 00498 M – « Garage Atelier Daturas – Terrassement – Dépollution – Couche de Forme » – Conclu avec le groupement RAZEL BEC / LHERM TP - Autorisation de signer l'avenant n°02.

1.1.20 - Ligne C : Convention de financement et de partenariat M3 2024-02315-CN entre le SDIS 31 et TISSEO INGENIERIE relative au financement de moyens de secours pour la phase de travaux souterrains.

1.1.21 – Ligne C - Convention n° M3 2022 15638 CN conclue avec SETOM-EAU DE TOULOUSE METROPOLE - Etudes et travaux liés à l'abandon des branchements d'eau potable – Autorisation de signer la convention.

1.1.22 - Ligne C – Convention n° M3 2023 00712 CN avec ASF relative à la réalisation des travaux de construction de l'ouvrage de franchissement en interface avec A61 et les aménagements en zone jumelée – Autorisation de signer l'avenant 1.

1.2– FONCIER

1.2.1 - Ligne C : Convention d'occupation temporaire – Indivision L – Le R – La Ligue de l'Enseignement 31 (AAM13/00027).

1.2.2 - Ligne C : Convention de reconstitution de fonctionnalités – AAM13/00027.

1.2.3 - Ligne C : Convention d'occupation temporaire à conclure avec CAPSTONE Régions et la Ligue de l'Enseignement 31 – AAM13/00027.

1.2.4 - Ligne C : Convention d'occupation temporaire – 00002/00196 – SDC HISPALIS.

1.2.5 - Ligne C : Délibération rectificative – Cession – SCI DIDIER 98 – (Dossier n° AAM13/00761).

1.2.6 - Ligne Aéroport Express : Acquisition de la parcelle cadastrée BP 255 auprès de la commune de Blagnac.

1.3 – INDEMNISATIONS COMMERÇANTS

1.3.1 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS DELYNA YVES ROCHER- Secteur Bonnefoy.

1.3.2 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL CELAUR LIBERTY FLEUR - Secteur Bonnefoy.

1.3.3 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RATTOUL LE BAZAR DU FAUBOURG - Secteur Bonnefoy.

1.3.4 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL 19BIS - Secteur Bonnefoy.

1.3.5 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SASU DOMKIM Coiffure - Secteur Bonnefoy.

1.3.6 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PRESSE DU FAUBOURG-Secteur Bonnefoy.

1.3.7 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL BOULANGERIE LE GALO'PAIN - Secteur Bonnefoy.

1.3.8 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RESTO 2C DOMINO'S PIZZA - Secteur Bonnefoy.

1.3.9 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à MJ LABRUNE OPTIC - Secteur Bonnefoy.

1.3.10 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS QUEEN'S HOUSE BY SANA - Secteur Bonnefoy.

1.3.11 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS PIALJO BIG FERNAND - Secteur Labège.

1.3.12 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à FEU VERT - Secteur Labège.

1.3.13 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS KOWOKER PITAYA - Secteur Labège.

1.3.14 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS ALIMENTATION LABEGE - Secteur Labège.

1.3.15 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL BLEU LABEGE - Secteur Labège.

1.3.16 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à LA BRIOCHE DOREE - Secteur Labège.

1.3.17 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL 2C- LA CÔTE ET L'ARÊTE - Secteur Labège.

1.3.18 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS VKF – CARNOT CAFE - Secteur François Verdier.

1.3.19 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PHARMACIE SELARL PHARMACIE HASSAN- Secteur François Verdier.

1.3.20 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL CITE 2 ROUES - Secteur François Verdier.

1.3.21 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS CLAB BOULANGERIE SAINT SAUVEUR – Secteur Saint Sauveur.

2 - ATTRACTIVITÉ

2.1 – Avenant n°2 au Contrat de Service Public 2023 – 2029 entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour l'exploitation du service public des transports urbains et services connexes de mobilités de l'Agglomération Toulousaine.

2.2 - Dispositif d'accès à vélôToulouse pour les administrations et entreprises.

3– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

3.1 - Préfiguration du Service Express Régional Métropolitain (SERM) : approbation de la convention de financement et d'organisation de la mission de préfiguration.

3.2 - Partenariat : Programme 2025 de surveillance de la qualité de l'air avec Atmo-Occitanie – autorisation de signer l'avenant n° 5 à la convention pluriannuelle n° 2020-1076.

3.3 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Castanet.

3.4 - Cohérence Urbanisme –Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Lys.

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - P+R BASSO CAMBO - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération silo mixte P+R Basso Cambo – Quitus de l'opération.

4.2 - Convention de mandat n° CM 2024-1054 à conclure avec Tisséo Voyageurs pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites de Mesplé, Basso Cambo et le P+R Garossos – Approbation de la convention.

4.3 - Marché M2017-0191 – Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du système de gestion des P+R – Protocole d'accord transactionnel à conclure avec le groupement titulaire INGEROP/LD2A ARCHITECTURE.

4.4 - Linéo 7 St-Orens – Université Paul Sabatier : adaptation du programme.

4.5 - Convention n°2024-1058 d'occupation du domaine public dans le cadre du déploiement d'une installation photovoltaïque en ombrière sur le parc relais du site de l'Oncopole avec la société SUNOPEE.

4.6 - Parcs Relais (P+R) : Appel à Manifestation d'intérêt pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - Mise à disposition du domaine pour plusieurs parking - Protocole d'accord partenarial avec Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse.

4.7 - TELEO : Convention de survol de la parcelle cadastrée 839 BD 42 à Toulouse (31).

4.8 – TELEO : Convention de survol des parcelles cadastrées 839 BE 33 et 839 BE 30 à Toulouse (31).

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 - Approbation du programme de régénération de l'énergie traction du métro Ligne A.

5.2 - Ligne Tramway Garonne – Protocole d'accord transactionnel avec les sociétés SAS GUINTOLI, SAS EGENIE, SA ALSTOM TRANSPORT, SASU SYSTRA, et SAS SETEC ITS, portant sur le traitement des désordres apparus durant le délai de garantie de parfait achèvement – Autorisation de signer le protocole.

5.3 - Ligne Tramway Garonne - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux du réseau du tramway de l'Agglomération Toulousaine – Tramway Ligne Garonne – Quitus de l'opération.

5.4 – SYSTEMES - Accord-cadre AC2024-0117 – Travaux fibres optiques et traitement des données SIG correspondantes à conclure avec la société SANTERNE– Autorisation de signer l'accord cadre.

5.5 - SYSTEMES - Accord-cadre AC2024-0064 – Ingénierie, fourniture et mise en œuvre de matériels et logiciels réseau et sécurité de Tisséo et prestations accessoires à conclure avec le groupement NXO/NOMIOS – Autorisation de signer l'accord cadre.

5.6 - SYSTEMES – Convention n°2024-1060 pour la constitution d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités (SMTC), Tisséo Ingénierie et Tisséo Voyageurs en vue de la passation d'un accord cadre pour la conception, la fourniture, l'installation et la maintenance de Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) et de Portillons des projets « Ligne C », « LAE », « Connexion Ligne B » et réseau existant.

5.7 - Marché M 2024-0232 - Mise en conformité de la commande de désenfumage tunnel depuis le coffret aide détection incendie (CADI) à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.8 - Marché M 2024-0233 pour le renouvellement du système de détection gaz du dépôt d'Atlanta - à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.9 - Marché M 2024-0234 pour le gros entretien et rénovation électricité – équipements d'éclairage – programme 2025/2026 - à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.10 - Marché M 2024-0235 pour le remplacement de moteurs d'appareils de voie et acquisition de moteurs pour assurer leur révision à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.11 - Marché M 2024-0253 pour la rénovation énergie – Amélioration du poste de redressement (PR) Marengo - à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.12 - Marché M 2024-0254 pour des prestations de gros entretien et rénovation – Electricité tramway système – Autorisation de signer le marché.

5.13 - Avenant n° 2 au marché M2023-0118 pour le gros entretien et la rénovation des moteurs des appareils de voie Métro à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 2.

5.14 - Avenant n°2 au marché M2023-0119 gros entretien et rénovation sur les équipements du domaine de l'Énergie Programme 2023 à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n°2.

5.15 - Avenant n° 1 au marché M2023-0226 pour le gros entretien et la rénovation « énergie » des cellules 20KV et automates programmables des Postes d'Éclairage et Force (PEF) des stations METRO Ligne A à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 1.

5.16 - Avenant n° 2 au marché M2023-0227 pour le traitement de l'obsolescence et la fiabilisation des cartes électroniques VAL 208 qui pilotent la traction des rames à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 2.

5.17 - Avenant n° 1 au marché M2024-0128 pour le traitement de l'obsolescence du matériel roulant métro à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 1.

5.18 - Matériel Roulant – Bus - Marché M2021-0041 – Achat d'autobus articulés 18 mètres GNV Mercedes – Protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société EVOBUS - DAIMLER BUSES France.

5.19 - SIG - Autorisation de signature du devis relatif à la souscription de licence ELA avec l'éditeur de logiciels ESRI France via l'UGAP.

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents conformément aux articles L. 332-13 et L. 332-23 du code général de la fonction publique pour l'année 2025.

6.2 - Poste de chargé ou chargée de mission accessibilité au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des attachés.

6.3 - Tableau des effectifs – Mise à jour du tableau des effectifs : suppression de postes.

6.4 - Plan de mobilité employeur et instauration du forfait mobilités durables pour les agents de Tisséo Collectivités.

6.5 - Recrutement de vacataires - Autorisation de prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration des experts invités au cours de la concertation préalable de la démarche « Demain Mobilités ! ».

6.6 - Point d'information : communication de l'avis du Comité Social Territorial sur le rapport social unique 2023.

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 – Ajustement de la contribution complémentaire de Toulouse Métropole pour l'exercice 2024.

7.2 - Budget Supplémentaire 2024 du SMTC.

7.3 - Ouverture des crédits provisoires pour l'exercice 2025.

7.4 - Débat d'orientations budgétaires 2025 du SMTC.

7.5 - Engagement partenarial avec la Paierie.

7.6 - Mise en commun de moyens pour l'activité « gestion de la dette » entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités : Avenant n°4 à la convention.

7.7 - Convention de servitude n°2024-1061 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de l'Union - Approbation et autorisation de signer la convention.

7.8. - Convention de servitude n°2024-1047 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de Auzeville-Tolosane - Approbation et autorisation de signer la convention.

7.9- Cession au profit de la SA HLM Promologis d'une parcelle de Tisséo-Collectivités sur la commune d'Auzeville Tolosane.

7.10 - Station V de Muret : convention de financement n° 2024-1056.